

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/10/18

Dossier complet le :

04/10/18

N° d'enregistrement :

F01118P0232

1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble de bureaux en surélévation de l'hypermarché Leclerc existant situé au 18 rue Yitzak Rabin sur la commune de Clichy-La-Garenne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ESDA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DAVID THIBAUT, co-gérant

RCS / SIRET

4 0 0 6 3 8 3 5 9

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux & Constructions dont la surface de plancher créée est comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	La surface de plancher créée est d'environ 14 700 m ² . Il fera l'objet d'une déclaration ICPE pour ses besoins en froid.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet objet de la présente demande consiste en la construction d'un immeuble de bureaux en bois en R+6 (+ MEZZANINE) en surélévation d'un hypermarché existant.

Caractéristiques de l'immeuble de bureaux projeté :

- Hauteur de l'acrotère de l'immeuble : environ 32m, à 65,30 NGF;
- Superficie de l'immeuble : environ 14 700 m² ;
- Hall d'accès de l'immeuble situé rue Yitzhak Rabin au-dessus du quai de livraison existant de l'hypermarché.

Les travaux de démolition sont très limités et principalement situés au niveau du quai de livraison pour l'implantation du hall de l'immeuble (200 m² environ de démolition).

Les impacts sur l'hypermarché existant sont réduits à leur minimum (renforcement des poteaux existants de l'hypermarché).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la réalisation d'un immeuble de bureaux en bois massif en surélévation du site existant.

Le terrain d'assiette de l'hypermarché est idéalement situé pour ce projet car:

- il est localisé dans une zone mixte, à proximité des transports en commun (future station de métro de la ligne 14 pour laquelle les travaux sont en cours) ;
- il permet de recréer un front bâti depuis la rue Yitzhak Rabin par l'alignement des façades
- il améliore l'intégration des infrastructures existantes de l'hypermarché
- il permet de mutualiser le fonctionnement des programmes (logistique, stationnement, ...) pourront être mutualisées

Les principaux enjeux consistent à :

- optimiser le bilan carbone de l'opération en utilisant la construction en bois massif CLT (Cross Laminated Timber) et en limitant les impacts du projet sur l'immeuble existant ;
- limiter les nuisances pour les voisins et l'hypermarché grâce à l'utilisation du bois (chantier sec, pas d'émission de poussière, limiter les flux de camions et les nuisances sonores) ;
- labels et certifications environnementales visées pour le projet : BREAM Very GOOD, HQE Excellent, BBCA

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée totale des travaux est évaluée à 20 mois environ.

Les interventions envisagées sont :

- 1/ renforcement des structures existantes de l'hypermarché (fondations & poteaux), démolition/reconstruction partielle de la rampe d'accès au quai de livraison - 6 mois environ
- 2/ réalisation d'une structure de reprise au-dessus de la toiture actuelle de l'hypermarché - 2 mois environ
- 3/ réalisation des travaux de superstructure de l'immeuble de bureaux en bois massif CLT, aménagements intérieurs & lots techniques - 12 mois environ.

Les interventions à l'intérieur de l'hypermarché seront réduites au minimum (interventions phasées pour le renforcement des structures et la réalisation du plancher de reprise ; indépendance des dégagements et des accès des deux programmes en terme de sécurité...).

Une charte chantier à faibles nuisances sera mise en place dans le cadre des labels environnementaux visés afin de limiter les impacts du chantier sur son environnement proche. La construction de ce projet s'inscrit dans une démarche de limitation de l'emprise carbone du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble est destiné à une utilisation de bureaux dans son intégralité. Une offre de restauration (de type café) pourra être intégrée pour les usagers des bureaux. L'effectif prévisionnel maximum est estimé à 1300 personnes.

Le bâtiment sera en bois et s'inscrira dans une démarche éco-responsable.



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'agrément bureau, d'une demande de permis de construire et d'une déclaration ICPE pour les besoins en climatisation (fluide frigorigène).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération : préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet :	3 000 m ² environ
Surface de plancher créée :	14 700 m ² SDP environ
Cote maximale (au niveau de l'acrotère haut des locaux techniques) :	65,30 NGF
Hauteur supplémentaire par rapport à l'existant	32 m
Gabarit de l'immeuble :	R+6 (+ MEZZANINE)
Surfaces démolies (démolition/reconstruction partielle du quai de livraison)	200 m ² SDP environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

18 RUE YITZHAK RABIN
92110 CLICHY-LA-GARENNE

Références cadastrales :

000 T 273
000 T 275
000 T 277
000 T 281
000 T 286
000 T 287
000 T 262
000 T 265
000 T 267
000 T 269
000 T 271

Coordonnées géographiques

Long. 02° 19' 09" 4 Lat. 48° 54' 17" 6

Pour les catégories 5° a) 6° a) b) et c) 7° a) b) 9° a) b) c) d) 10° 11° a) b) 12° 13° 22° 32° 34° 38° 43° a) b) de l'annexe a l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? OUI NON

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? OUI NON

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project details and authorization date]

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Z.N.I.E.F.F les plus proches sont situées à plus de 4 km : - Znieff de type II du Bois de Boulogne (n°110001696) : 4.2 km - Znieff de type II de la pointe aval de l'île Saint Denis (n°110030009): 4.8 km - Znieff de type II du parc de la courneuve (n°110030009): 5.7 km - Znieff de type I Boisements et parcs du parc des guilands (n°110030007) : 8.7km - Znieff de type I prairies humides au fort de Noisy (n°110020470) : 9.7km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche, celui d'Oise-pays de France (n° FR8000043), est situé à 20 km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté interpréfectoral n° 2017-0305 du 6 février 2017 portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ne couvre pas le territoire de la commune de Clichy-La-Garenne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du projet est situé dans le périmètre de protection de la Maison du Peuple classée monument historique (n°024M). Toutefois, le projet ne présente pas de co-visibilité avec la Maison du Peuple, et n'est pas à proximité directe (Annexe). Le projet est situé à environ 150 mètres des abords mais hors du périmètre de protection des entrepôts du Printemps lequel d'une inscription partielle au titre des Monuments Historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Clichy-la-Garenne est couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé le 9 janvier 2004 par l'arrêté n°2004-01 du préfet des Hauts-de-Seine modifié par un arrêté n°153 du 7 juillet 2017 Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution n'a été détectée dans les sols de l'hypermarché. Par ailleurs, le projet étant en surélévation de l'immeuble existant, il n'est pas prévu de travaux de terrassement dans les sous-sol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 (directive Oiseaux) est situé à plus de 4.2 km (FR1112013) Sites de Seine-Saint-Denis.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement sur la nappe phréatique n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet : le projet ne prévoit aucun mouvement de terre
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de bureaux est situé en surélévation d'un hypermarché existant (et donc sur un terrain déjà bâti), localisé dans un milieu complètement urbanisé. De plus, dans le cadre du projet, il est prévu la création d'espaces verts notamment via des toitures végétalisées afin de respecter une démarche éco-responsable et d'avoir un impact positif sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme expliqué ci-dessus, le projet de bureaux est en surélévation d'une construction existante dans un milieu urbanisé. Non seulement n'engendrera-t-il donc pas de consommation d'espaces naturels, mais en plus il contribuera à la création d'espaces verts via une toiture végétalisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Clichy
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors des zones d'aléas du PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération étant destinée à un usage de bureaux, il n'y a pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'une étude de trafic dans le cadre du permis de construire qui sera déposé . Aucun parc de stationnement ne sera créé, il est prévu une mutualisation du parc de stationnement de l'hypermarché existant avec le projet bureaux. Dans la mesure où le site bénéficie d'une excellente desserte en transports en communs (prolongement de la ligne 14 au pied de l'hyper), et est situé au sein d'une zone densément peuplée par rapport aux effectifs du projet, il n'est pas prévu d'incidence notable sur le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier , grâce à l'utilisation du bois massif (CLT) comme matériau de structure, le chantier sera sec ce qui permettra de limiter au maximum les nuisances sonores, ne pas émettre de poussière et limiter les flux de camions. Il n'y aura donc pas d'incidence notable. En phase exploitation, l'immeuble étant situé en site urbain dense et à proximité de voies massivement empruntées, l'impact sonore engendré sera quasiment nul.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Etant donnée l'activité prévue dans le bâtiment (des bureaux) et de l'absence d'offre de restauration conséquente (un work café uniquement est prévu), il n'y aura pas de nuisances olfactives notables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier, la charte chantier à faibles nuisances imposera le contrôle des vibrations.</p> <p>En phase d'exploitation, le bâtiment ayant une activité de bureaux, aucune vibration ne sera engendrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier, la charte chantier à faibles nuisances imposera le contrôle des émissions lumineuses (capteurs, horloge).</p> <p>En phase exploitation, une GTB assurera le contrôle horaire des luminaires à l'intérieur et l'extérieur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'immeuble étant destiné à une activité de bureaux, le projet n'engendrera pas de rejets d'air néfastes à l'homme ou à l'environnement.</p> <p>Le projet est situé au pied de la future station de métro de la ligne 14, et prévoira un local vélos d'environ 220 m² mais aucune place de stationnement ne sera créée : les modes de circulations les moins polluants seront donc favorisés, ce qui limitera les rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une partie des eaux pluviales sera récupérée pour l'arrosage des espaces verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'effluents industriels ou autres dangereux pour l'homme ou pour l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les certifications visées exigent la mise en place de locaux de traitement des déchets dépassant les exigence réglementaires. Il est prévu la création d'un local déchet de 30 m² environ accessible depuis l'extérieur. Les déchets seront des déchets inertes et non dangereux issus d'une activité de bureaux.</p> <p>En phase de chantier, les déchets seront triés et évacués vers des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La volonté du maître d'ouvrage est la création d'un immeuble de bureaux qui à la fois conduirait à une revalorisation architecturale de l'ensemble (façade en majorité vitrée, toitures végétalisées) tout en s'insérant dans son environnement (de même hauteur que les immeubles environnants et recherche d'une cohérence architecturale). Se situant à 500m de la Maison du Peuple (monument historique le plus proche) et étant ceint d'immeubles de hauteur équivalente, il n'est pas en co-visibilité et il ne nuira pas au patrimoine culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un milieu urbain dense. L'usage prévu (bureaux) est identique à celui des immeubles environnants et ne prévoit donc pas de modification sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une triple certification environnementale est envisagée sur l'opération : HQE, BBA et BREEAM

Un BET acoustique a été missionné afin d'optimiser les performances acoustiques du bâtiment et de surveiller de possibles nuisances sonores ou vibratoires.

Des toitures végétalisées sont prévues et le site étant situé en surélévation d'un immeuble existant, le projet permettra donc la "revégétalisation" d'un site urbanisé.

Le bois massif a été choisi pour limiter l'impact sur l'hypermarché existant (structure plus légère) et l'impact sur l'environnement (empreinte carbone négative).

Une charte chantier à faibles nuisances sera signée afin de limiter au maximum les nuisances pour le voisinage.

Aucune place de stationnement voiture supplémentaire ne sera créée. Un local vélo sera réalisé, et le projet est situé à proximité immédiate des transports en commun ce qui favorisera les circulations douces et limitera donc les nuisances.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de bureaux est réalisé en surélévation d'un immeuble existant (hypermarché) et la parcelle est donc déjà construite. De plus, l'impact du projet sur l'environnement existant est faible compte tenu de l'absence de sensibilité de l'environnement existant (le projet est réalisé en zone urbaine dense).

Le CLT a été choisi pour la structure du bâtiment pour ses vertus environnementales, pour sa capacité à permettre un chantier à faibles nuisances sonores ainsi que son impact sur le bien être au travail. Toute la conception du projet a été pensée dans une démarche éco-responsable et des mesures ont été prises afin d'éviter tout impact du projet sur l'environnement : pas d'impact sur la faune et la flore, pas de création de stationnement et incitation aux transports en commun ou doux, traitement des déchets et absence de risque technologique ou naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°6: Plan exposant la distance entre le projet de bureaux et la Maison du Peuple

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



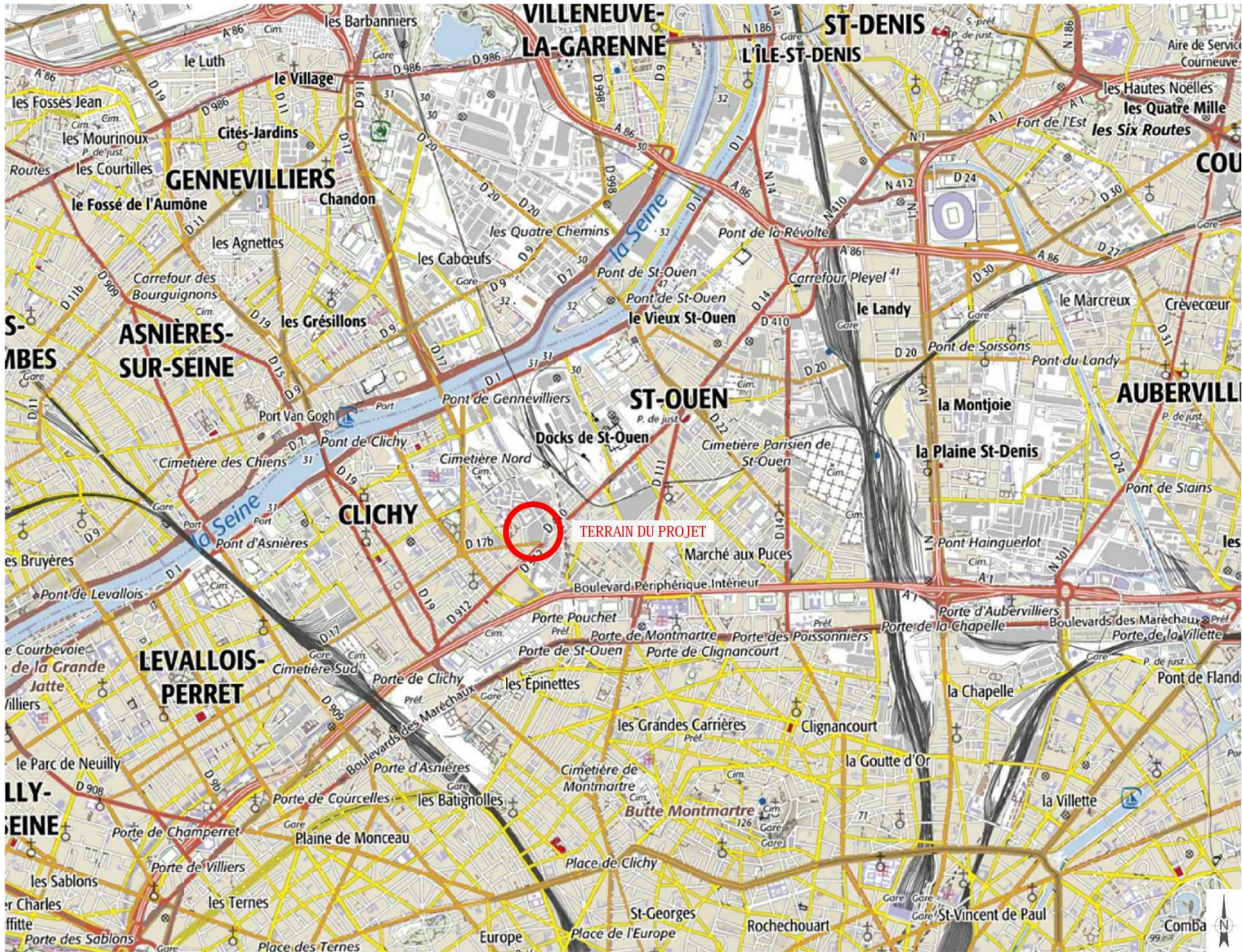
Fait à Clichy-La-Garenne

le, 17/09/2018

Signature



S.C.I. ESDA
57, boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
Tél: 01 41 40 20 00
Fax: 01 47 31 20 92
SCI au capital de 40 000 € (COM)
S Nanterre D 400 638 357-APE 702C



BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION
CABINET 2C2I

COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

2
PLAN DE SITUATION
DU TERRAIN

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
	DKT
DATE	ECHELLE
13-09-2018	1/25 000
NUMERO	INDICE

PHOTO 1 - PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
DATE DE PRISE DE VUE AOUT 2017



PHOTO 2 - PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
DATE DE PRISE DE VUE AOUT 2017

BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION
CABINET 2CZI

COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

3.1
PHOTOGRAPHIE
DU TERRAIN DANS
L'ENVIRONNEMENT
PROCHE

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
DKT	PS
DATE	ECHELLE
13-09-2018	
NUMERO	INDICE



PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN
DATE DE PRISE DE VUE AOUT 2017

ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

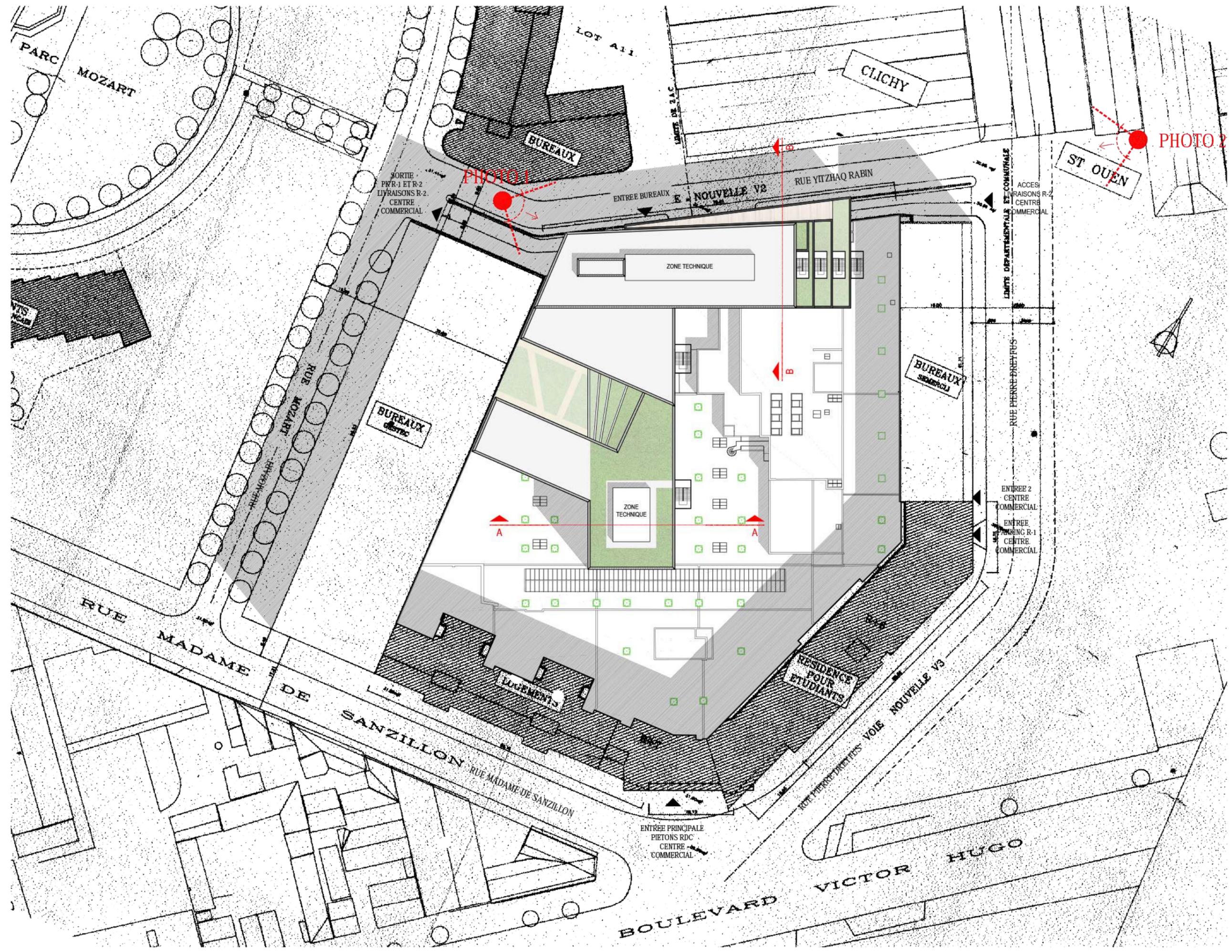
MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION
CABINET 2CZI

COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

3.2
PHOTOGRAPHIE
DU TERRAIN DANS
LE PAYSAGE LOINTAIN

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
DKT	PS
DATE	ECHELLE
13-09-2018	
NUMERO	INDICE
	-



ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION
CABINET 2C2I

COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

4.1
PLAN DE MASSE
PROJET

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
DKT	PS
DATE	ECHELLE
13-09-2018	1/750
NUMERO	INDICE

ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

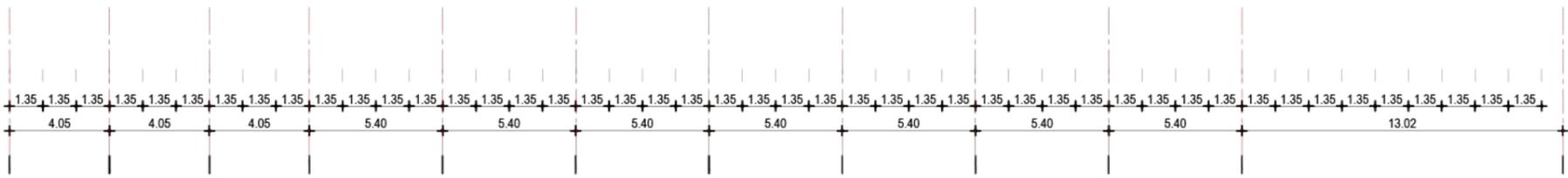
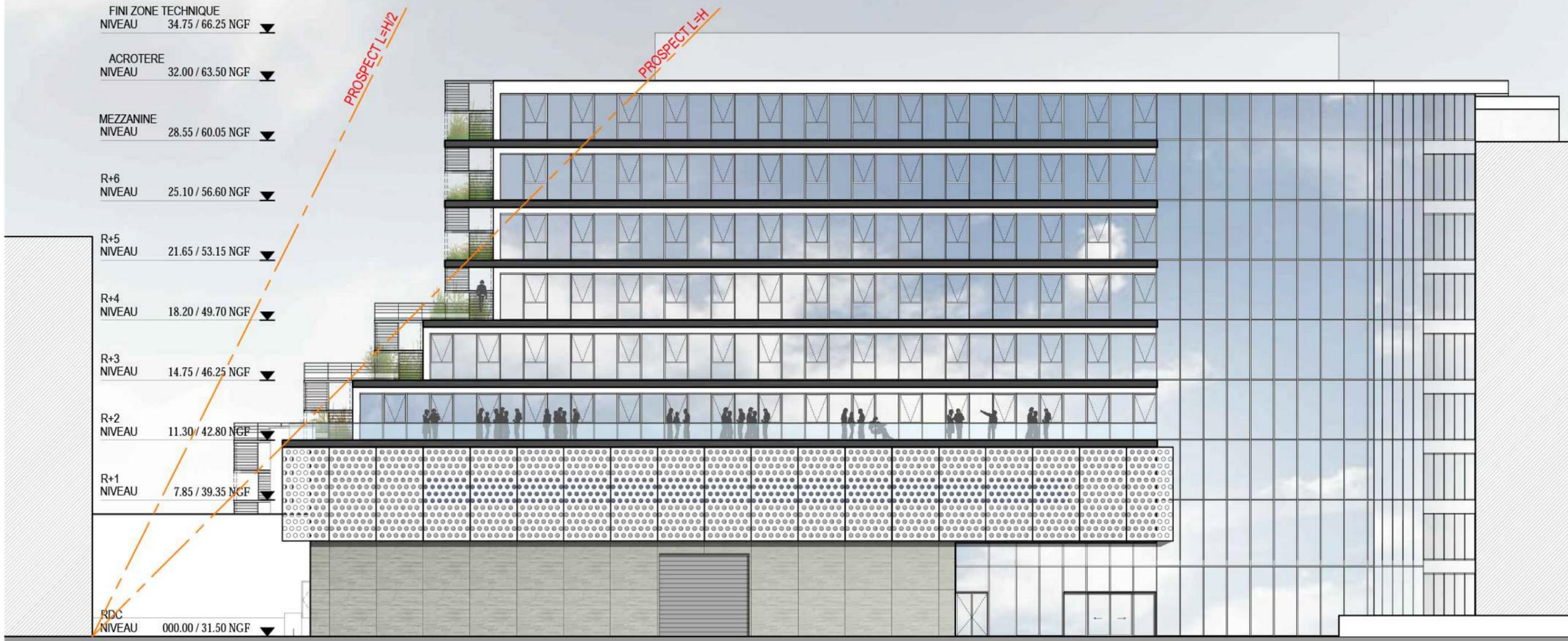
MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION
CABINET 2CZI

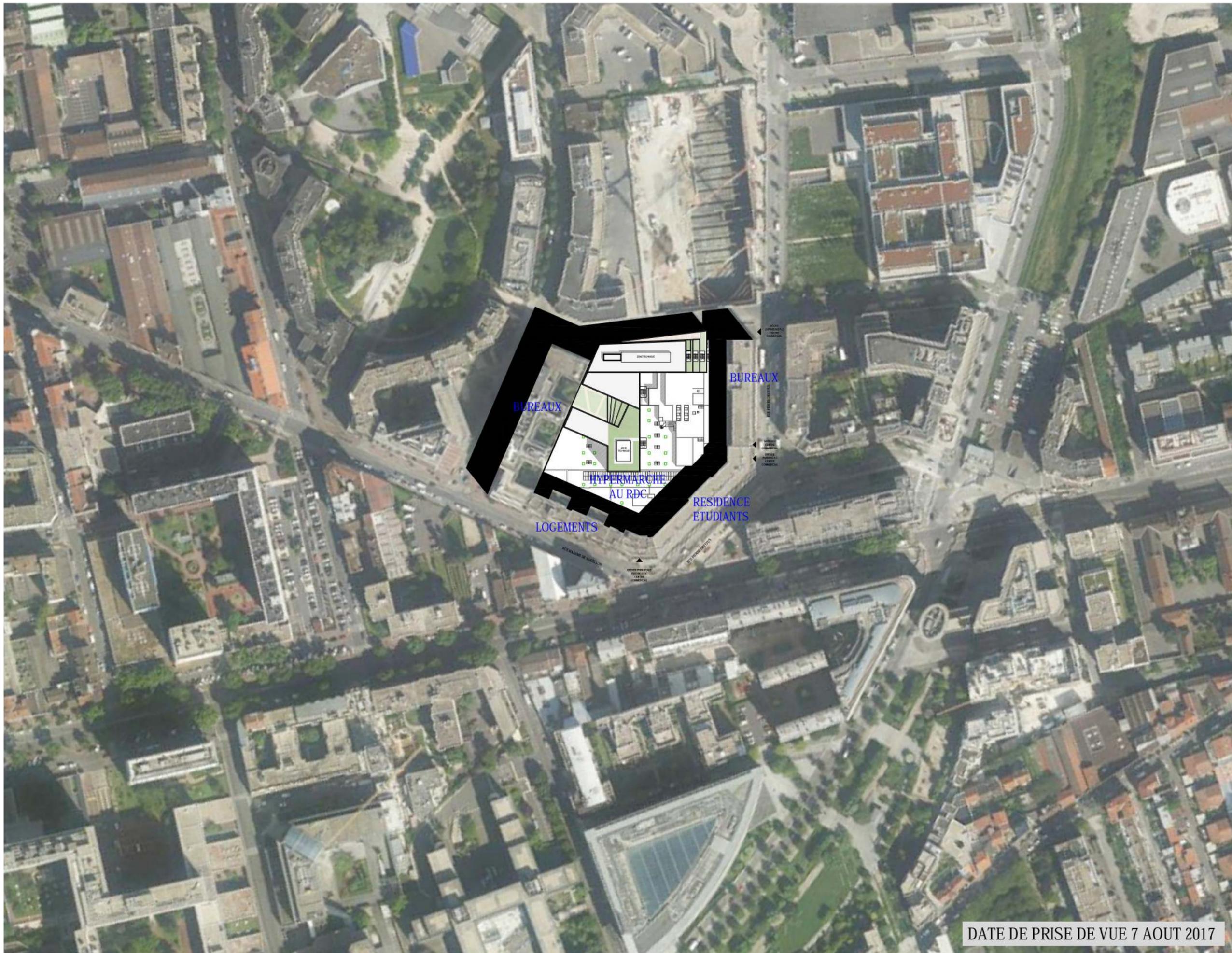
COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

4-15
FACADE PROJET

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
	DKT
DATE	ECHELLE
13-09-2018	1/250
NUMERO	INDICE
	-





DATE DE PRISE DE VUE 7 AOUT 2017

BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION
CABINET 2CZI

COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

5
PLAN DES ABORDS
DU PROJET

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
DKT	PS
DATE	ECHELLE
13-09-2018	1/2000
NUMERO	INDICE



ARCHITECTE
BRUNERIE & IRISSOU
ARCHITECTES

**MAITRE D'OEUVRE
D'EXECUTION**
CABINET 2C2I

COMMUNE
CLICHY

OPERATION
SURELEVATION
LECLERC - CLICHY

6
**LOCALISATION DU
PROJET**
PAR RAPPORT AU SITE
NATURA 2000

CODE	PHASE
2018-058	ESQ
DES	VRF
DATE	ECHELLE
13-09-2018	1/100 000
NUMERO	INDICE
6	-

